



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022



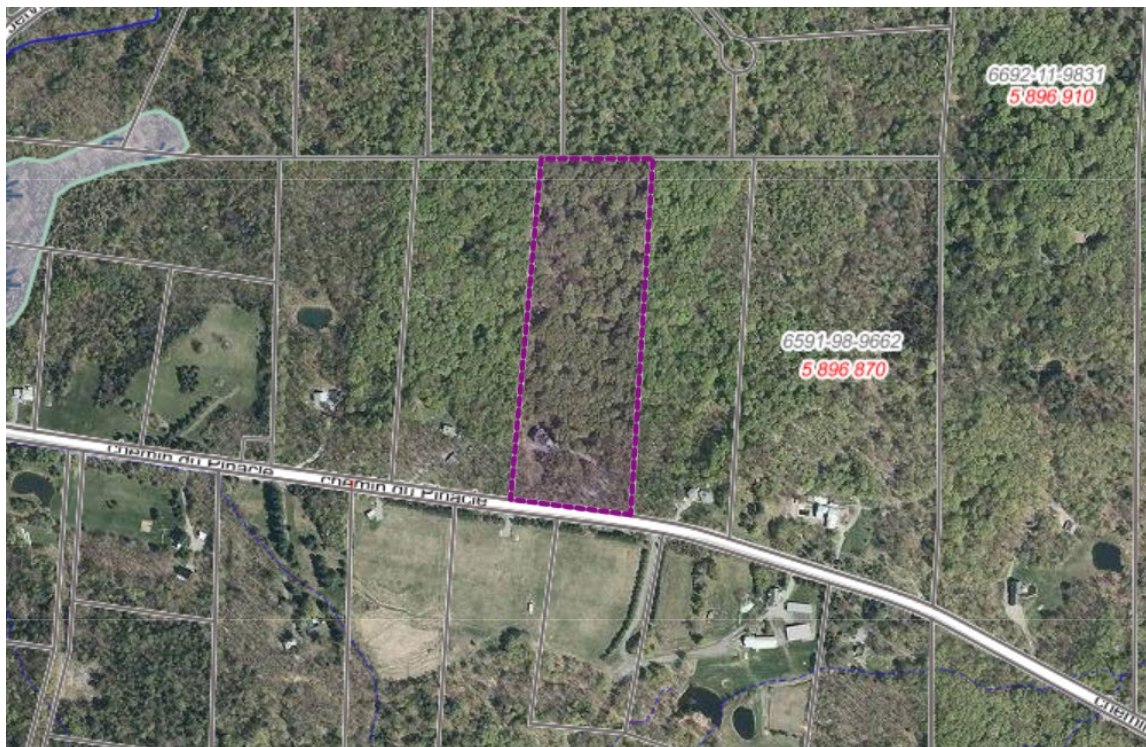
Prenez avis que le 1^{er} décembre 2025, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un cabanon en cour avant. L'article 79 du règlement de zonage numéro 131-2022 stipule que les constructions et bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours latérales et arrière uniquement.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lot no. 5 897 590
Matricule : 6591-78-4193



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE
DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier